

Les paradoxes du Prologue du *Conte du Graal*. « Vers de nouvelles perspectives »

À la première lecture, le prologue du *Conte du Graal* peut apparaître comme un simple *topos* directement hérité de la rhétorique classique. A l'instar des Anciens et de ses contemporains, Chrétien y use de procédés banals appartenant à la catégorie classique de la *captatio benevolentiae*. Il y rappelle son nom de poète (« Crestiens » [vv. 7 ; 62]). Il y prend son auditoire à parti au moyen d'une alternance de trois tournures interrogatives et de trois autres impératives¹. Il y vante la qualité de l'ouvrage — une « bone semence » (v. 6), « le meillor conte » (v. 63) –, et reconnaît sa fatigue au travail – « Crestiens ... paine/ .../ a rimoier » (vv. 62-64).

En réalité, l'originalité du prologue du *Conte* réside ailleurs, comme nous amènent à en conclure deux faits également importants.

D'une part, cette introduction ouvre sur une œuvre inachevée². En conséquence, ces lignes d'ouverture – certes posées en

- 1 — — *L'evangille por coi dist ele*
 « *Les biens a ta senestre cele* » ? (vv. 37-38)
 — *Et la destre que senefie* ? (v.42)
 — ... sachiez bien *de verité*
 Que li don sont de carité (vv. 51-52)
 — Ne valt cil mix *que ne valut*
 Alixandres, cui ne chalut
 de carité ne de nul bien ? (vv. 57-59)
 — N'en doutez ja *de rien* (v. 60)
 — Oëz *coment il s'en delivre* (v. 68)

- 2 — Interrompue par la mort du poète, comme nous l'apprend l'un de ses continua-

forme d'*exhortatio* – ne sont pas un objet artificiellement insérées *a posteriori* sur l'ouvrage en guise de justification. Elles sont au moins contemporaines de la rédaction de la partie narrative proprement dite. Elles peuvent donc être regardées, entre autres choses et pour le sujet qui nous occupe ici, comme l'exposé du projet de l'artiste à l'heure où il entreprend son travail – ou au moins tandis qu'il le poursuit. Cette perspective d'avenir est encore manifeste dans le temps utilisé par le poète pour dire son intention : « Je prouverai » (v. 16).

D'autre part, en dépit de la ressemblance de sa situation avec celle du prologue du *Chevalier de la Charrete* – l'autre roman inachevé et entrepris sur commande par le même auteur –, la préface au *Conte* possède un caractère propre dû à un emploi différent du futur.

L'entrée en matière du *Lancelot* met l'accent sur la décision d'écrire :

*Puis que ma dame de Chanpaigne
vialt que romans a feïre anpaigne,
je l'anprendrai molt volentiers* (vv. 1-3)

Par ce premier futur, le travail et l'objet poétiques étaient présentés comme radicalement subordonnés à la soumission de l'artiste au désir de son premier public qu'est le commanditaire.

A sa différence, l'introduction aux aventures de Perceval et de Gauvain insiste sur la volonté propre au poète et sur le contenu de la partie narrative qui va suivre :

*Je prouverai que li quens
Valt mix qu'[Alexandre] (...) ne fist assez. (...)
Ce est li Contes del Graal* (vv. 16-17 ; 66)

Ce ne sont plus les circonstances de l'écriture qui sont ici mise en relief mais le sens de l'œuvre. L'indicatif futur ponctue ici avec insistance ce moment très privilégié où le lecteur est introduit dans le secret de l'idée que l'artiste porte en lui et s'apprête à réaliser par la force de l'écriture. Ce dernier prologue est une promesse : Le *Conte du Graal* est un récit destiné à convaincre.

Or, son exposé dans ces mêmes lignes d'introduction n'est pas sans provoquer des étonnements chez un lecteur moderne. Il

teurs, Gerbert de Montreuil

*La mors ... qui l'adevancha
ne li laissa pas traire affin*

(cf. Gerbert de Montreuil *Continuation de Perceval*, édition Mary Williams dans C.F.M.A. 28, 1922-1925. vv. 6984-6987)

n'est pas incohérent pour autant. C'est ce que nous tenterons de montrer ici.

Après avoir réuni quelques-unes des questions soulevées par cet exposé du projet du poète, nous tenterons de mettre en relief certains éléments du prologue qui nous apparaissent comme deux réponses possibles et complémentaires à ces éventuelles interrogations³.

Une introduction paradoxale à une œuvre sur commande

Dans ce prologue, Chrétien fournit à son lecteur deux informations de nature différente qui peuvent sembler contradictoires et qui donnent encore toutes les apparences de paroles de courtisan.

Une œuvre d'un semblant de courtisan

Un roman écrit sur commande, « pour » le comte de Flandre

La première concerne la genèse de l'œuvre. Le *Conte du Graal*, nous est-il précisé, n'est pas une œuvre spontanée. Il est un ouvrage écrit à la demande du comte de Flandre. Chrétien insiste sur ce fait à deux reprises, en ce qui peut sembler à première lecture une redondance. Il écrit *por .../ ... li quens Phelipes de Flandres* (vv. 11, 13) –, sur son ordre – *par le comandement le conte* (v. 63).

Un plaidoyer pour le meilleur des seigneurs

Le deuxième ensemble d'informations vise à croquer un portrait particulièrement élogieux du commanditaire.

Le seigneur flamand est d'emblée posé comme « lo plus prodome/ qui soit en l'empire de Rome » (vv. 11-12). Il est également un modèle de charité, si l'on en croit la longue énumération faite des signes, tels que la miséricorde, la justice, la loyauté, la largesse « sanz ypocrisie et sanz gille »⁴, dans la seule perspective ecclésiale⁵.

Plus encore, c'est précisément cette même charité qui définit la supériorité du comte Philippe sur l'empereur Alexandre le Grand, pourtant considéré à l'époque comme la référence idéale de bonté :

3 — L'essentiel de cette communication a fait l'objet d'une conférence au Collège de France, le 23 mars 1999, dans le cadre du séminaire de Michel Zink.

4 — V. 30.

5 — Vv. 21-30.

li quens Phelipes de Flandres
... valt mix ne fist Alixandres,
Cil que l'en dist qui fu si buens.. (vv. 13-15)

Et de dénoncer aussitôt « toz les visces et toz les maus » (v. 19) dont le seigneur flamand est épargné et qui accablent la figure du Macédonien à son désavantage (vv. 18-20)⁶, et dont le pire est l'indifférence à la charité :

... ne chalut
De carité ne de nul bien (vv. 58-59)

Enfin, cette supériorité du seigneur flamand est au cœur même de l'ouvrage ici introduit. Sa mise en évidence est précisément l'objectif que le poète s'est fixé en écrivant.

... je proverai que li quens
Valt mix que il [Alexandre] ne fist assez (vv. 13-17)
Ce est li Contes del Graal (v. 66)

Tout se passe donc comme si le prologue au *Conte* annonçait un plaidoyer en faveur du meilleur des commanditaires dont la qualité première est la charité. L'œuvre serait celle d'un semblant de courtisan.

Une présentation insolite du comte de Flandre

Cette présentation du comte de Flandre paraît insolite pour différentes raisons que nous voudrions noter ici.

En opposition à la littérature de cours...

En portant le comte de Flandre au pinacle et en détrônant Alexandre, Chrétien fait œuvre originale dans le monde de la littérature.

En effet, lorsque les auteurs médiévaux font l'éloge du Macédonien, ils admirent sa longévité⁷, sa formation intellectuelle⁸, sa vaillance, sa fougue, son activité, son autorité exceptionnelles et sa puissance toujours croissante. Ils y voient un roi

6 — *Car cil ot en lui amassez*
Toz les visces et toz les maus
Dont li quens est mondes et saus. (vv. 18-20)

7 — A l'exemple d'Abel, de Samuel, de David, de Nathanaël, de Pompée et d'Alexandre, cf. E. Favre, *Etudes, comte de Paris et roi de France 882-898*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études-Paris, 1893, p. 235. Cité par Bezzola, t. I, p. 302, n. 2.

8 — Lorsqu'il tente d'éveiller le goût des lettres chez le jeune Richard I^{er} Cœur de Lion. Cf. Giraud de Barri, *Typographia Hibernica*; *Symbolum Electorum*, Lettre 15 cité par Bezzola, III, 1, p. 51, n. 2.

lettré idéal et ils font de lui non seulement l'unité de mesure du guerrier chevalier mais encore un miroir des princes. C'est ainsi qu'il apparaît dans les chroniques anglaises sous la plume de Jean de Marmoutier ou de Pierre de Blois⁹. Il en est encore ainsi chez Chrétien dans *Erec et Enide*¹⁰ ou à la fin du *Cligès*¹¹.

Les chroniques anglaises et les premiers romans du conteur champenois n'ont pas le monopole de la figure d'Alexandre comme deuxième terme d'une comparaison avec le prince. A la cour de Flandre même, une chronique intitulée *Continuatio Bruxellensis*¹², poursuit la narration entreprise par un moine de l'Abbaye de Saint-Bertin dans une chronique précédente, la *Flandria generosa*¹³. Elle commence avec le règne de Thierry II et va jusqu'en 1196. On y trouve l'allusion à une poésie panégyrique — qui ne nous est pas parvenue — à l'intérieur de la cour de Flandre. On y apprend que le comte Philippe y était comparé par tous (et par des « histrions » en particulier) à l'empereur Alexandre, « et ce n'était pas immérité ! », précise l'auteur¹⁴.

Ici, il en va tout autrement. Comme l'a montré en son temps Tony Hunt¹⁵, la réflexion porte essentiellement sur la largesse

9 — Jean de Marmoutier, *Chronica de gestis consulum Andegavorum* écrit pour Henri II d'Angleterre Pierre de Blois P.L. CCVII, 95^e lettre. Sur la réception médiévale du personnage : - Georges Cary, *The medieval Alexander* ed. D.J.A. Ross, Cambridge, 1956. 1967. - P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la Littérature française de Moyen Âge*, Bibliothèque française du Moyen Âge, Paris, 1886. - Herwig Buntz, *Die deutsche Alexanderdichtung des Mittelalters*, Stuttgart, 1973. - Alexandre Abel, *Alexandre le Grand, légendaire médiéval*; Bruxelles, 1955.

10 — Alixandres, qui tant conquist
que desoz lui tot le mont mist,
et tant fu larges et tant riches,
fu anvers lui povres et chiches ;

.....
ne tant n'osassent pas despandre
antre cesar et Alixandre
com a la cort ot despandu.

Erec et Enide, vv. 6611-6614, ed. Mario Roques, 1966.

11 — Por ostoier fet aparoil
li rois, si grant que le paroil
n'ot ne Cesar ne Alixandres

Cligès, vv. 6578-6580 (ed. A. Micha, Champion, 1968)

12 — Ainsi nommée d'après le manuscrit du XIV^e conservé à Bruxelles ; *Genealogia Comitum Flandriae Bertiniana*, dans *M.G.H.*, SS, t. IX, p. 325.

13 — Peu après 1164, *Genealogia Comitum Flandriae Bertiniana*, dans *M.G.H.*, SS, t. IX, p. 313 ; cité par Reto Bezzola, *Les origines et la formation de la littérature courtoise en Occident*, t. III, 2, Champion, Paris, 1967. pp. 408-409.

14 — *Ibid.* : « Philippus ejus primo genitus propter illustres actus et militie stremitatem qua re cunctis mortalibus pollebat, Alexandro Magno grecorum regi ab ystrionibus et ab omnibus viris qui eum noverant non immerito comparatur, patre suo successit in Flandriae comitatu ».

15 — Tony Hunt, « The Prologue of Chrestien's *Li Contes del Graal* », dans *Romania* XCII, 1971, pp. 359-379.

ordonnée à la sagesse. Lorsque Chrétien oppose à Alexandre qui « ne chalur/ de carité ne de nul bien » (vv. 58-59) la personne de Philippe de Flandre, un modèle de générosité juste et discrète, et affirme que

*Onques nului n'i araisonne
Fors son bon cuer le debonaire
Qui li loe le bien a faire, (vv. 54-56)*

il calque son propos sur le livre II du traité *De beneficiis* de Sénèque. Pour le Tragique, « Non est beneficium, nisi a bona voluntate profiscitur »¹⁶ (le bienfait n'existe qu'autant qu'il part d'une bonne volonté). La qualité d'un bienfait ne se mesure pas à la quantité du don mais à la qualité du cœur.

En conséquence, lorsque Chrétien se désolidarise du contexte littéraire flamand et s'appuie sur la pensée de Sénèque – rangé parmi les saints au XII^e siècle¹⁷ – pour apprécier le conquérant, pour condamner sa largesse dispendieuse et louer la bonté sage et charitable de Philippe, s'inscrit-il en franc-tireur à contre-courant de la littérature de cour pour faire œuvre de philosophe chrétien qui porte un regard théologal sur les hommes. Dans le même temps, sa pensée rencontre celle des chroniqueurs comme Frutolf de Michelsberg¹⁸ eux-mêmes informés par Orose, Diodore de Sicile, Solin, Flavius Josèphe et en harmonie avec Bède le Vénérable et les Pères de l'Église.

... et pourtant apparemment soumis aux velleités du commanditaire

Au demeurant, cette liberté de l'artiste peut sembler bien fragile à la lecture des vers par lesquels s'ouvre et se clôt le prologue :

*Crestiens semme et fait semence
d'un romans que il encomence, (vv. 7-8) ...
por lo plus prodome
qui soit en l'empire de Rome
li quens Phelipes de Flandres (vv. 11-13) ...
Crestiens ... entent et paine
Par le comandement le conte
A rimoier le meillor conte*

16 — Sénèque, *De beneficiis* VI, IX, 3, trad. Préchac, Paris, Les Belles Lettres, t. II, 1927, p. 42.

17 — Jean de Salisbury, *Policraticus* VIII, XIII ; *Metalogicon* I, XXII.

18 — A.B. Mulder-Bakker, *Alexander der Große in der Weltchronik von Frutolf von Michelsberg*, dans *Alex. the Great, op. cit.*, pp. 108-141. Même l'auteur de l'*Alexandre* de Bernai voit en le Macédonien un personnage cupide, vicieux, ...

*Qui soit contez a cort roial
Ce est li Contes del Graal,
Dont li cuens li bailla le livre. (vv. 62-67)*

L'insistance sur la personne du comte Philippe et l'affirmation de sa supériorité sur l'empire de Rome appellent des commentaires.

Le comte est l'un des personnages les plus en vue de la deuxième moitié du XII^e siècle. Fils de Thierry d'Alsace et de Sybille d'Anjou, il est descendant des rois de Jérusalem par sa mère, cousin de Frédéric Barberousse par son père¹⁹ et parent de la cour des Plantagenêts par son premier mariage²⁰. Il côtoie et négocie avec les plus grands. Ami de Thomas Becket, il est également le confident de Louis VII dans les dernières années de son règne et le parrain de Philippe Auguste et — comme le nomme Guillaume le Breton — son « tutor, didascalus atque patrinus, doctor... custosque fidelis »²¹ avant le couronnement du jeune roi. Il entretient également des relations — fussent-elles tumultueuses — avec la couronne d'Angleterre et la cour de Champagne. L'économie de ses terres est florissante. Son domaine est plus vaste que le Royaume de France. Il est l'un des seigneurs les plus puissants d'Europe.

Au demeurant, il n'est qu'un vassal. Plus encore, depuis le règne de Baudouin V²², le comte de Flandre est à la fois sujet du roi de France et sujet de l'empereur d'Allemagne à la fois.

La dénomination « empire de Rome » mérite une égale prudence. A la fin du XII^e siècle, elle peut s'appliquer à plusieurs entités politiques différentes. La première est « la Chrétienté d'Occident » regardée d'un point de vue temporel. Ce sens est explicite lorsque le nom du Pape y est adjoint²³. Le vocable peut

19 — Conrad II et le père de Philippe sont amis depuis la deuxième Croisade. Frédéric Barberousse a épousé Béatrice de Bourgogne, petite-nièce de Thierry d'Alsace. Elle est la fille de Renaud III de Bourgogne et d'Agathe de Lorraine, fille du demi-frère de Thierry. Philippe est donc le cousin par alliance de Frédéric I^{er}

20 — Avec Elisabeth de Vermandois, nièce d'Aliénor d'Aquitaine, fille du roi Amaury et de Marie de Byzance épousée en secondes noces. Ce même roi Amaury était un demi-frère de la propre mère de Philippe d'Alsace, Sibylle d'Anjou.

21 — Guillaume le Breton, *op. cit.* ; *Philippide II*, vv. 18sq ; cité par Rita Lejeune, *ibid.*, p. 54, n. 11.

22 — Baudouin V (1035-1067).

23 — Ainsi chez le troubadour Arnaut Daniel (né vers 1150) :

« *En cest sonet coind'e lerî ...* »

...

*No volh de Roma l'emperi
ni qu'om m'en fass apostoli
qu'en leis non aia revert
per cui m'art lo cors em rima (vv. 29-32)*

(je ne veux ni l'empire de Rome ni qu'on m'en fasse le pape.

aussi s'appliquer au Saint Empire Romain Germanique²⁴ alors nommé *Romanum Imperium*²⁵. Enfin, il peut encore recouvrir la réalité de l'Empire d'Orient. Nous savons bien, en effet, qu'« à toutes les époques de son histoire, Byzance s'est considérée comme la continuatrice et l'héritière de Rome et [que] l'empire byzantin n'a jamais abandonné l'idée de restaurer l'ancien empire romain »²⁶.

Quel que soit l'empire concerné par les propos du prologue, la déclaration peut donc résonner comme un défi soit à la hiérarchie vassalique, soit à l'autorité pontificale, soit à la grandeur germanique ou byzantine. S'il en était ainsi, la confrontation de ces éléments du prologue avec la réalité de l'histoire de l'époque ne dévoile-t-elle pas la figure d'un poète soumis acceptant d'être l'instrument d'un seigneur insolent ?

Un hymne à la charité de Philippe de Flandre apparemment incohérent

L'éloge de la charité de Philippe de Flandre n'est pas moins surprenant, voire incohérent dans son principe. Le panégyrique occupe près d'un quart du prologue (16 vers sur les 68 de l'ensemble²⁷).

Or, le poète sait que l'un des signes majeurs de la « charité » est le secret (la discrétion), comme en témoigne son rappel (vv. 21-36 ; vv. 43-46)²⁸ calqué sur l'Évangile selon saint Matthieu.

Comment concilier alors cette ostentation de la charité attribuée à Philippe et cette exigence évangélique ? Le poète serait-il ici le jouet d'une charité factice ? ou bien est-il un menteur ?

Le même doute plane encore sur la concordance des déclarations du prologue avec ce que les témoignages de l'époque et la tradition historique nous apprennent du comte de Flandre.

24 — Comprenant l'Allemagne, l'Italie et le Royaume de Bourgogne.

25 — Complété de Sacrum à partir de 1254. Cf. Mechthild Schulze-Dörlamm, *Die Kaiserkrone Konrads II (1024-1039). Eine Archäologische zu Alter und Herkunft der Reichskrone. Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, vol. 23, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen, 1991.

26 — Charles Diehl, *Byzance, grandeur et décadence*, Paris, Flammarion, 1919. p. 187.

27 — Vv. 21-30 ; 51-56.

28 —
*« Ne sache ta senestre
 les biens quant les [fera] ta destre.
 Cil le sache qui les reçoit,
 et Diex, qui toz les secrez voit
 et set totes les repostailles
 qui sont es cuers et es entrailles. (vv. 21-36)*

*Carité, ... de sa bone oeuvre
 Pas ne se vante, ançois se coeure,
 Si que ne le set se cil non
 Qui Diex et caritez a non. (vv. 43-46)*

Celui-ci était doué d'une intelligence exceptionnelle incontestée, d'une culture et d'une énergie hors du commun. Sa réputation guerrière chevaleresque était grande – elle attira bien des princes à sa cour pour apprentissage, tel le jeune roi d'Angleterre. Mais il abusait souvent de ses aptitudes naturelles. C'est ainsi qu'il transformait sa facilité de parole en bavardage²⁹, son énergie en réelle violence et cruauté qui le fit redouter de beaucoup. Sachant se montrer généreux dans ses dons, il était aussi souvent ostentatoire et un calculateur d'une ambition démesurée³⁰. En Orient, les grands³¹ ont vu en lui une nouvelle figure de ces « nombreux anges exterminateurs » ou de ces « invulnérables statues d'airain » qui, depuis la première Croisade, n'ont cessé d'effrayer les Grecs et les Byzantins. Les mêmes qualificatifs reviennent sous la plume des chroniqueurs et des historiens pour le décrire : « aveuglement orgueilleux, arrogant », « vindicatif »³², plein de « vanité » et d'ambition³³, de « bavardage » et de « colère », « rugissant comme un lion » jusqu'à en faire battre le cœur des Parisiens »³⁴.

Quelle crédibilité accorder alors à l'auteur de ce prologue où, l'image du Flamand est celle de l'homme le plus juste et le plus charitable dans l'« empire de Rome » ? Roger Dragonetti a déjà posé la question autrement : « Si le comte s'impose par sa vertu de charité, pourquoi prouver une vertu qui rayonne par elle-même, pourquoi l'ostentation de cette preuve » sinon parce que « la réputation du protecteur historique ... pouvait prêter à quelques méprises »³⁵. En d'autres termes, le poète se ferait-il ici mystificateur ?

29 — Les expressions sont empruntées à H. Van Werveke, *op. cit.*, col. 325.

30 — Stefan Hofer, dans - *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, LX, 441, Wiesbaden. - *Zeitschrift für romanische Philologie* 418, Wiesbaden.

31 — L'expression est relevée par Frolow dans son étude sur « *La déviation de la quatrième Croisade vers Constantinople* », dans *Revue d'Histoire religieuse*, CXLV, p. 69. L'auteur y met cette expression en relation avec d'autres, similaires, extraites de l'*Alexiade* de Anne Commène (I, 10,4 ; ed. B. Leib, Paris, Budé, 1937, I, pp. 137 sqq) et des écrits de Kinnamos, II, 4, Bonn, p. 73.

32 — Thérèse de Hemptinne, « Aspects des relations de Philippe Auguste avec la Flandre au temps de Philippe d'Alsace », dans *La France de Philippe Auguste* (Paris : C.N.R.S., 1982) p. 257.

33 — Mary D. Stanger « Literary patronage at the Medieval Court of Flanders », dans *French Studies* XI, July 1957, p. 216.

34 — H. van Werveke - *Een Vlaamse Graaf van Europees formaat : Filips van de Elzas* (Haarlem, 1976). - *Nationaal biografisch Woordeboek* (Bruxelles, 1970) col. 325-326.

35 — Roger Dragonetti, *La vie de la lettre au Moyen-Age (Le Conte du Graal)*, Paris, Le Seuil, 1980. pp. 104-105.

Prologue à un acte expiatoire

Pour tenter de résoudre ces diverses questions, revenons sur les termes précédemment cités par lesquels le poète définit son projet de démonstration de la supériorité de Philippe sur Alexandre.

... je prouverai, dit-il, que li quens
Valt mix que il ne fist assez,
Car cil ot en lui amassez
Toz les visces et toz les maus
Dont li quens est mondes et saus. (vv. 16-20)

Introduction au roman d'une conversion

Compte tenu de la perspective philosophique et chrétienne du regard porté sur l'empereur Alexandre et sur la largesse, il nous semble être autorisée à faire une traduction « haute » de ces vers et à entendre les deux adjectifs « monde » (< *mundus* latin) et « saut » (< *salvus* latin) dans l'acception qui est la leur dans les textes scripturaires, en particulier ceux de saint Jean et de saint Paul³⁶ – respectivement cité³⁷ et nommé³⁸ aux vers 50 et 49³⁹. Sans entrer dans une étude de la rhétorique utilisée dans ces vers d'ouverture, il est important de constater l'analogie entre le plan suivi par Chrétien dans les cinquante premiers vers de ce prologue et celui du discours de Jésus lors du dernier repas, dans son discours sur le vrai cep. Tous deux commencent par assurer la fécondité de leur travail (*Jn*. XV, 1-2. <=> *Conte del Graal*, vv. 1-10) et concluent par la vie en Dieu – « Manete in me, et ego in vobis » (*Jn* XV, 4) ; « Il maint en Dieu, et Diex en lui » (v. 50). Entre les deux versets johanniques, « mundus » apparaît employé au verset 3 pour désigner l'émondement : « Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis » (*Jn* XV, 3) (émondés, vous l'êtes déjà grâce à la parole que je vous ai annoncée).

36 — Saint Paul est loin d'avoir le monopole de ce mot. La Bible contient 158 occurrences de « salvus » dans le sens de « sauvé par Dieu ».

37 — « Il maint en Dieu, et Diex en lui » (v. 50).

38 — « Sainz Pols le dist et je le lui » (v. 49).

39 — Sans entrer dans une étude de la rhétorique utilisée dans ces vers d'ouverture, il nous semble important de constater l'analogie entre le plan suivi par Chrétien dans les cinquante premiers vers de ce prologue et celui du discours de Jésus lors du dernier repas, dans son discours sur le vrai cep. Tous deux commencent par assurer la fécondité de leur travail (*Jn*. XV, 1-2. <=> *Conte del Graal*, vv. 1-10) et concluent par la vie en Dieu – « Manete in me, et ego in vobis » (*Jn* XV, 4) ; « Il maint en Dieu, et Diex en lui » (v. 50). Entre les deux versets johanniques, ces mots :

Plutôt que de comprendre comme Daniel Poirion : « le comte s'est préservé et purifié »⁴⁰, comme Charles Méla « le comte est pur et intact »⁴¹, comme Roger Dragonetti « le comte est exempt et pur »⁴² ou même comme Jacques Ribard « le comte s'est purifié et libéré »⁴³, entendons alors :

*« ... je prouverai que li cuens
Vaut mieulz que cil [Alexandre] ne fist assez
Car cil ot an li amassez
Toz les vices et toz les maux
Don li cuens est mondes et saux »* (vv. 13-20)

ainsi : « Je prouverai que le comte vaut mieux que [Alexandre] qui n'a pas fait beaucoup car celui-là avait accumulés en lui tous les vices et tous les maux dont le comte est émondé et sauvé ».

En d'autres termes – et comme le suggère l'emploi du pronom relatif « dont » (v. 20) –, les « vices et maux » dont Philippe s'est débarrassé n'étaient qu'une part de tous ceux dans lesquels Alexandre a croupi. Plus précisément encore et conformément au message scripturaire, cet « émondement », cette transformation, du cœur du comte de Flandre n'est pas présentée ici comme le résultat d'une ascèse de type philosophique où la seule volonté de l'intéressé interviendrait. Elle est dite le fruit de la seule grâce divine, une grâce acceptée en toute liberté – d'un « bon cuer le debonaire », v. 55), d'un « franc cuer lo debonaire » comme le précisent encore davantage la copie de Guiot⁴⁴ et le ms. 354 de Berne (v. 53)⁴⁵.

*Sachiez bien de verité
Que li don sont de carité
Que li bons quens Phelipes done ;
Onques nului n'i araisonne
Fors son bon cuer le debonaire
Qui li loe le bien a faire.* (vv. 51-56)

C'est ce « don (...) de carité » (v. 52) librement consenti qui a émondé le cœur du seigneur flamand jusqu'à lui permettre de « [manoir] en Dieu et Diex en lui » car

40 — Daniel Poirion, éd. Chrétien de Troye, *Œuvres complètes*, coll. Pléiade, Gallimard, Paris, 1994, p. 685.

41 — Charles Méla, éd. Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, coll. Lettres Gothiques, LGF, Paris 1990, p. 27.

42 — R. Dragonetti, *op. cit.*, p. 108.

43 — Jacques Ribard, *Le Conte du Graal*, Traduction, Champion, Paris, 1983, p. 13.

44 — Ed. Félix Lecoy, Champion, Paris, 1972, 1975.

45 — Ed., Charles Méla, *ibid.*

... qui vit
 En carité selonc l'escrit (...)
 Il maint en Dieu, et Diex en lui (vv. 47-49)

Voici donc en vérité l'ultime projet du poète : la mise en évidence (« prover ») de la *metanoïa* – qui est ici une conversion puisque un don de charité – de Philippe de Flandre. Le caractère éminemment spirituel du sujet entrepris par Chrétien et l'ampleur politique incontestable du commanditaire de l'ouvrage éclairent des aspects nouveaux du prologue au *Conte* dont nous relèverons ici quelques-uns qui, à leur tour, nous conduiront vers d'autres questions.

Offrande et supplication

Une confession publique

En premier lieu, la mise en évidence de la conversion de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ainsi livrée volontairement à tous par le biais de l'écriture romanesque peut s'imposer à nous comme une confession – rappelons qu'à l'époque de Chrétien, la « confession » désigne l'aveu et l'action pénitentiel-le tout ensemble⁴⁶.

Cette forme d'expiation par la publication des fautes et des grâces reçues à mesure procède d'une spiritualité propre à la fin du XII^e siècle. Dans un traité intitulé *Dialogue sur les miracles*, Césaire de Heisterbach⁴⁷ déclare : « Il ne semble pas qu'il suffise de s'accuser par écrit, car il est dit que c'est grâce à la bouche que la confession est salutaire⁴⁸. Mais une fois qu'on aura confessé oralement ses fautes, rien n'empêche ensuite de la faire par écrit, pour s'humilier davantage, tels certains pénitents et comme saint Augustin dans ses *Confessions* »⁴⁹.

Tout se passe donc comme si le prologue au *Conte du Graal* introduisait à une confession publique dont le poète serait l'interprète.

Une dîme

Le poète ne s'en tient pas là. Il fait commencer son propos par une citation empruntée à la deuxième épître de saint Paul au

46 — J. Sirmond, *Historia publicae poenitentiae*. ed. P. de la Baume, *Opera omnia*, Paris, 1696, t. IV, pp. 318-346.

47 — Césaire de Heisterbach est un religieux cistercien de la fin du XII^e qui vécut à Cologne puis à l'abbaye de Heisterbach de 1219 à 1223.

48 — Cf. *Rom* X, 10.

49 — Césaire de Heisterbach (*Dialogue* III, 27 (ed. J. Strange, Cologne, I, 1851, pp. 144-145, cité par Vogel, *Le pêcheur...* Cerf, p. 177).

Corinthiens (II *Cor.* IX, 6) et au *De Oratore* de Cicéron⁵⁰. De cette manière, il s'affirme comme un *agricola*, une figure abondamment évoquée dans les sermons de l'époque et largement représentée dans l'iconographie sous la figure d'Adam, de Caïn et d'Abel, trois hommes de la terre qui ont rendu hommage à Dieu d'une manière différente. Pour Hugues de Saint-Victor comme pour Pierre Comestor, Adam était le modèle bon agriculteur qui apprend à ses enfants le culte divin à travers l'offrande des dîmes et des prémices des fruits de son travail⁵¹. Caïn, au contraire, est l'exemple du mauvais travailleur : Dieu le condamne moins pour le meurtre de son frère Abel que parce qu'il s'acquittait mal de la dîme en gardant la meilleure part de la récolte et en offrant la pire à Dieu⁵². Pour tous les contemporains de Chrétien, il n'est de bon travail que celui conforme au plan divin et vécu comme une offrande. La fatigue y est une grâce puisqu'une dîme agréable, rédemptrice.

N'est-ce pas encore sur cette théologie que le conteur champenois s'appuie dans l'exorde et dans la péroration du prologue lorsqu'il révèle écrire « por » le comte (v. 11) et décrète son ouvrage le « meillor conte/ qui soit contez » (vv. 63-65), fruit de sa labeur (vv. 61, 62) et chemin de salut ? :

*Dont avra bien salve sa paine
Crestiens, qui entent et paine
Par le comandement le conte
A rimoier le meillor conte
Qui soit contez a cort roial.* (vv. 61-66)

Dans cette perspective, et en dépit des apparences, « por » le comte et « par son comandement » ne constituent pas une redondance. Le poète travaille pour le salut de son commanditaire. Dans l'exorde comme dans la péroration de son prologue, Chrétien se présente comme un colon de Dieu obéissant à l'appel du comte de Flandre (*par le comandement le conte* [v. 64]). Une telle attitude est encore conforme aux exigences des traités de pénitence de l'époque – telle la lettre *De vera et falsa poenitentia*⁵³ – pour lesquels aux pécheurs dont les fautes sont publiques leur

50 — Cicéron, *De Oratore* II, 248 sqq. Cf. Daniel Poirion, — *Résurgences*, P.U.F. 1986, p. 190. — Notice, notes et variantes, éd. *Œuvres complètes* de Chrétien de Troyes, Gallimard, col. *Pléiade*, Paris, 1994. En particulier pp. 1325-1326.

51 — Hugues de Saint-Victor, *Adnotaciones elucidariae in Pentateuchum* VII, *P.L.* CLXXV, 44. Pierre Comestor, *Historia Scholastica* XXIII, *P.L.* CXCVIII, 1077.

52 — *Sermoni Subalpini* I, l. 60-68 ; cité par Michel Zink, *La prédication en langue romane avant 1300*, Champion, Paris, 1982, p. 421.

53 — *PL* 40, 1113-1130 (Vogel, *Le pécheur...*, Cerf, p. 170).

propre expiation est insuffisante ; il faut l'aide de l'Église toute entière, et ici le secours du poète en particulier.

Le poète ne s'oublie pas pour autant, comme en témoigne la chute du prologue :

*Avra bien salve sa paine
Crestiens qui entent et paine (...)
A rimoiier le meillor conte (...)
Oëz coment il s'en délivre* (vv. 61-63, 68)

Dans le contexte religieux qui est celui que nous avons rappelé tout au long ici, ces dernières paroles – écrites, nous l'avons fait remarquer d'emblée, avant l'achèvement de l'œuvre –, il est plus que probable que la délivrance dont il est question ici est le salut du conteur. Non seulement le poète se fait l'interprète de son commanditaire et accepte de collaborer à son salut, mais encore il désire assurer le sien propre.

L'écriture du *Conte du Graal* s'avère alors une dîme payée conjointement par le généreux Philippe de Flandre « larges que l'en si ne set » (v. 28) ce que suggère sans doute le jeu sur le mot « livre »⁵⁴ et par Chrétien de Troyes lui-même qui, en semeur avisé, « seme en ... bon leu » (v. 9). Elle est une offrande et une supplication.

*

Le prologue du *Conte du Graal* propose la mise en évidence de la conversion de Philippe de Flandre, un puissant pécheur et repentant. Le travail artistique s'affirme ici un acte de charité et un mode d'expiation.

Ces lignes d'introduction tendent à montrer que, en dépit des apparences, le roman annoncé n'est pas un chant à la gloire de Philippe mais au contraire l'exposé narratif de ses faiblesses et un chant à la gloire de la Providence – ou de la Charité, c'est tout un. Chanter la gloire de Dieu n'est pas un acte d'orgueil. Il est le propre du juste⁵⁵, car il est une action de grâce, c'est-à-dire un acte d'humilité. « Ne sache ta senestre les biens quant les [fera] ta destre » pour reprendre les termes du même prologue. Le regard de miséricorde l'emporte sur celui de la vaine gloire humaine « la senestre/... senefie la vaine gloire/ qui vient de fausse ypocrisie » (vv. 39-41). Dans ce contexte, la force avec

54 — Jean-Guy Gouttebroze, « Structure et sens du prologue du *Conte du Graal* », dans *Amour et Chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes*, Paris, 1995, p. 39.

55 — *II Cor.* 1,12 ; *Rom.* 5,1-2 ; 5,8-10.

laquelle Chrétien affirme la gloire finale de Philippe de Flandre ne saurait être ni une usurpation du jugement divin, ni une hypocrisie. Elle est un signe de foi.

Le poète occupe ici une place prépondérante puisqu'il est à la fois artiste et collaborateur de Dieu pour le salut de son commanditaire et pour le sien propre.

Au terme, ces lignes peuvent amener le lecteur à poser une nouvelle question. Confession publique, acte expiatoire, dîme partagée, offrande et prière, le *Conte* est annoncé comme tel tout à la fois. Au demeurant, il est un ouvrage commandé qui suscite souffrance et peine non dissimulées (vv. 61-62). Celles-ci fussent-elles une voie de salut, elles demeurent un poids dont le poète ne se cache pas d'être heureux de se délivrer. Nous avons tenté de montrer combien, dans la logique de l'ensemble du discours, cette libération finale dont il est fait mention à la chute est à entendre *spirituellement*. Le sens littéral demeure néanmoins. « Il importe de laisser à ce verbe *délivre* toute sa marge d'indétermination »⁵⁶ Partant, la réalité de celui qui doit expier une faute sur commande et celle de celui qui « paine a rimoier » n'en font qu'une, celle de l'homme nommé « Crestiens » qui souffre à écrire.

Quel est ce poids si lourd qui fait le prix du *Conte* ? Serait-ce cette obéissance au comte Philippe ? Serait-ce quelque danger senti à transmettre un message aux répercussions diplomatiques inévitables étant donné la situation politique du commanditaire ? Le prologue du *Conte* n'a pas fini de livrer ses secrets. Il revient à Dieu seul d'y reconnaître les siens.

Michèle VAUTHIER

56 — Roger Dragonetti, *op. cité*, p. 119.